



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

**Séance extraordinaire sur le plan triennal d'immobilisations
2021-2022-2023**

Qu'une séance extraordinaire sur le plan triennal 2021-2022-2023 se tiendra à huis clos, à la salle du conseil municipal située dans le local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;

Que cette séance extraordinaire débutera dès la levée de la séance ordinaire de novembre, **le lundi 2 novembre 2020**;

Que les points suivants seront à l'ordre du jour :

Projet d'ordre du jour

1. Résolution - Séance à huis clos ;
2. Ouverture de la séance ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Présentation du du plan triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 ;
5. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 ;
6. Période de questions;
 - Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le plan triennal d'immobilisations.
7. Levée de la séance

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce onzième jour d'octobre deux mille vingt.


Marco Langlois, DMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

